



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-03 – (07)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 23 février 2026

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire**

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THÉVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Était absent excusé : Jean FABRE

- Procuration : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-03 – (07) / Subvention à l'école Jules Ferry pour les projets pédagogiques 2026 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet présenté par la directrice de l'école Jules Ferry concernant la participation de tous les élèves de l'école à la création d'un spectacle musical et une sortie au musée de Lodève ;

VU la demande de soutien financier sollicité auprès de la Mairie pour la concrétisation de ces projets sur l'année scolaire en cours ;

VU le coût de ce projet estimé 8 200 € ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que ces projets représentent pour les élèves de l'école Jules Ferry ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 20 € par enfant soit 2 540 € ; l'école comptant 127 élèves au 1^{er} janvier 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention de 2 540 € à la coopérative scolaire de Jules Ferry pour l'organisation des projets ci-dessus,

- DIT que les crédits devront être prévus au chapitre 65 du budget principal 2026.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN



Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com